

Novembre 2010

Les services de la Communauté de communes, Monsieur Jean-Marie DELAPORTE, Vice-président chargé des commissions eau potable et assainissement et moi-même sommes fiers de vous présenter nos nouvelles installations : la station de déferrisation, le château d'eau, les nouveaux forages et la nouvelle canalisation de transfert.

Ces chantiers de grande envergure sont l'aboutissement du schéma directeur d'eau potable et d'une coopération intercommunale regroupant dix communes (Bailleval, Cauffry, Labryère, Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint-Eloi, Rantigny, Rosoy et Verderonne) soit 22 992 habitants.

L'eau est devenue une denrée rare et ne doit plus être considérée comme un unique bien de consommation. Sa production, son traitement, sa distribution font appel à une technologie pointue nécessaire pour préserver cette ressource et l'environnement en général. C'est le souci permanent des élus responsables.

Plus qu'une compétence, la sensibilisation à la préservation de l'environnement est un des devoirs essentiels de notre Communauté de communes. Je me satisfais des projets pédagogiques qui sont élaborés en partenariat avec le monde associatif et éducatif sur le thème de l'eau.

Ces visites sont l'occasion de remercier nos services ainsi que les financeurs, concepteurs, constructeurs qui ont

permis avec leurs sous-traitants par leurs compétences et leur savoir-faire la réalisation de ces bels équipements :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- Le Conseil Général de l'Oise,
- La Mairie de Labryère,
- SOREC,
- HYDRATEC,
- SADE,
- DLE,
- Technico Culligan,
- BALESTRA,
- SOGEA,
- NOREALP,
- PARCS & JARDINS.

C'est ensemble, aujourd'hui, que nous devons poursuivre nos investissements afin de lutter pour notre cadre de vie, préserver le bon état écologique de nos eaux et assurer la transmission d'un environnement de qualité à nos enfants. Là est un autre de nos devoirs ...

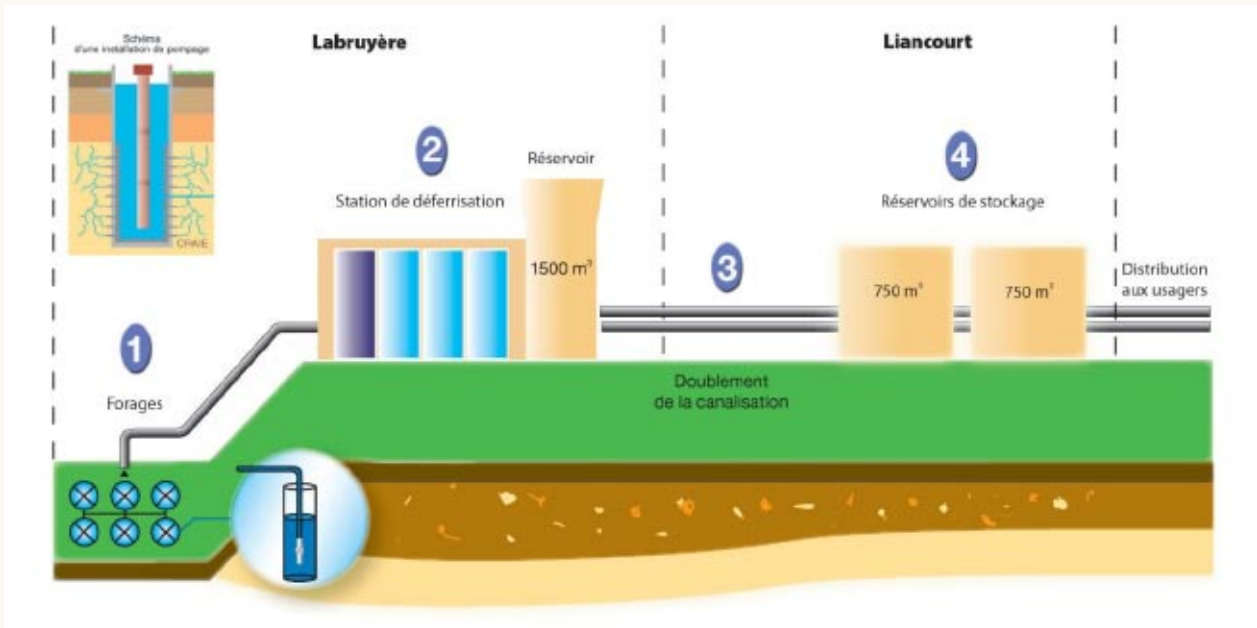


Olivier FERREIRA

Président de la Communauté de communes du Liancourtois
La Vallée dorée,
Maire de Bailleval



Schéma de fonctionnement global des nouvelles installations



Les nouvelles installations d'eau potable

les forages

Pourquoi ces travaux ?

Sur le champ captant de Labruyère, il existait sept puits, dont le plus ancien datait de 1932 et deux hors d'usage. Devant la vétusté des ouvrages, la Communauté de communes la Vallée dorée a décidé de réaliser trois nouveaux forages, et d'en réhabiliter trois existants.

Un nouveau bâtiment d'exploitation permettant de piloter les forages a été construit.

Les anciens forages ont été rebouchés.

L'eau captée est la nappe de la craie, les forages ont une profondeur moyenne de 45 m.

Le débit moyen total est de 240 m³/h, soit environ 4500 m³/j. Le volume maximal autorisé sur le champ captant de Labruyère ne permet pas d'assurer la totalité des besoins en eau de la CCLVD. En complément, il existe un apport d'eau de la Communauté de Communes du Clermontois de l'ordre de 400 m³/j. D'autres interconnexions sont envisagées dans le futur.



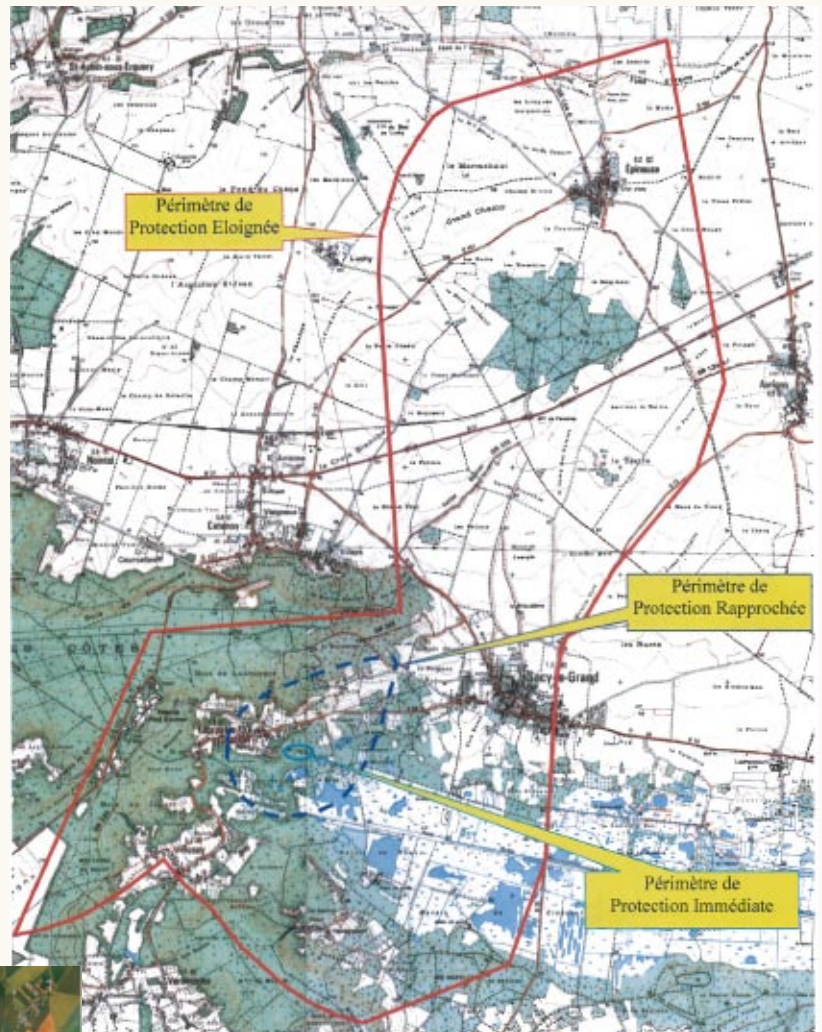
Protection des forages

Périmètres de protection

La CCLVD s'est engagée depuis plusieurs années dans la préservation de la ressource du champ captant de Labruyère.

Ainsi, deux démarches complémentaires ont été mises en place par la CCLVD, la première visant à instaurer une protection réglementaire grâce à la mise en place des périmètres de protection, et la deuxième, visant à délimiter le bassin d'alimentation du champ captant en vue de l'adoption d'un programme d'actions destiné à réduire les pressions polluantes dans les années qui viennent.

La mise en place du périmètre de protection immédiate nécessite une DUP et des travaux de déviation de chemins, mise en place de clôtures ... selon les prescriptions de l'hydrogéologue agréé.



Périmètre du BAC

(Bassin d'Alimentation des Captages)

La définition du BAC a débuté en mars 2009. Cette démarche, à caractère volontaire, s'inscrit dans le cadre de l'application de la directive européenne établissant une politique communautaire de l'eau.

Toute activité polluante localisée sur le bassin d'alimentation de captage peut potentiellement affecter la qualité de l'eau pompée des forages. La surface du bassin d'alimentation s'étend sur 65 km², d'Epineuse à Labruyère.

65 % de la surface du BAC est composé de zones agricoles ; 23 % de zones boisées.

Les phases 3 et 4 en cours consistent à analyser les risques représentés par les différentes occupations du sol du BAC et proposer des actions pour réduire les risques.

Cette étude permet également une sensibilisation de l'ensemble des acteurs à la vulnérabilité de la ressource.

Les nouvelles installations d'eau potable

les canalisations d'adduction et la station de déferrisation



Nouvelle canalisation posée entre les forages, la station de déferrisation et les réservoirs semi-enterrés

La canalisation posée est en fonte ductile, d'un diamètre de 250 mm nominal sur une longueur totale d'environ 3 600 m, dont 300 m posés dans le marais avec un revêtement spécial pour la résistance à la corrosion.

Cette canalisation est maillée avec l'ancienne canalisation de manière à avoir une sécurité en cas de casse d'une canalisation.

Montant des travaux :
920 000 € HT

Nouvelle station de déferrisation



Le refoulement amène l'eau à la station de déferrisation qui comprend deux lignes de traitement, chacune fonctionnant indépendamment de l'autre. L'eau est remise en pression avec un surpresseur, puis traitée.

Le traitement consiste tout d'abord dans une pré-chloration destinée à favoriser l'oxydation, avec addition d'air sous pression. Puis l'eau passe dans trois cuves remplies de gravier calibré pour filtration et élimination du fer oxydé.

Ensuite, l'eau est de nouveau chlorée pour la distribution, puis envoyée vers le château d'eau sur tour. **La chloration est obligatoire avant distribution**, la teneur en chlore en sortie du château d'eau sur tour doit être de 0,3 mg/l, et de 0,1 mg/l en tout point du réseau. Le chlore a une action désinfectante qui permet d'éviter le développement bactérien.

Périodiquement, les flux d'eau sont inversés automatiquement afin d'assurer le nettoyage des filtres.

Outre le traitement des eaux, cette usine assure le regroupement de toutes les informations concernant le pompage et la gestion de l'ensemble des installations. Ces informations seront par la suite transférées à la Communauté de communes du Liancourtois, via la télégestion.

Montant des travaux : 1 160 000 € HT



les réservoirs de stockage

Le château d'eau sur tour de la Demi-Lune

Le réservoir sur tour de 1500 m³, d'une hauteur de 37 m, situé à la Demi-Lune est le réservoir pilote des installations.

Le niveau de stockage en eau potable dans ce réservoir conditionne l'arrêt ou le redémarrage des pompes de forage et de la station de déferrisation.

Son altitude (160 m) lui permet d'alimenter un réseau de pression haute en direct sur le haut de Liancourt et le remplissage des réservoirs de Liancourt et Labruyère village.

Il est constitué de deux cuves indépendantes, il dispose d'une réserve incendie et d'une vidange.





Réservoir sur tour : 1^{ère} levée



Réservoir sur tour : accès aux cuves



Réservoirs semi-enterrés en cours de travaux

Les réservoirs semi-enterrés de Liancourt

Capacité de 1500 m³ (2 x 750 m³),
Altitude : 137 m.

Les canalisations et le génie civil des réservoirs ont été entièrement réhabilités de mars à juin 2010. Une vanne de régulation a été également posée afin de permettre le remplissage des réservoirs par le château d'eau sur tour. Ces réservoirs sont remplis en permanence afin d'assurer un volume de stockage de 1500 m³.

Les cuves sont maintenant isolables l'une par rapport à l'autre afin de faciliter le nettoyage.

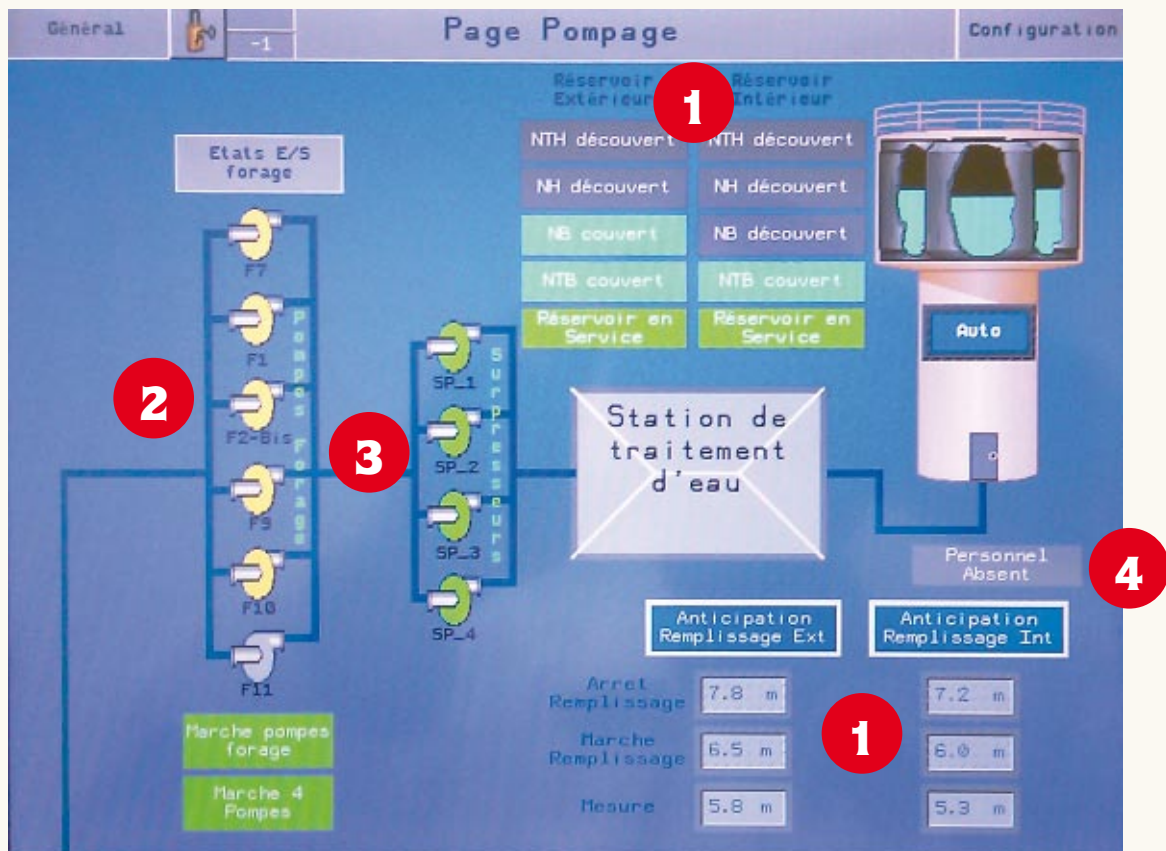
Montant des travaux : 1 300 000 € HT



L'exploitation

Ces ouvrages demandent un suivi et une exploitation quotidienne (analyses du fer et du chlore, suivi des volumes, des débits...), réalisés par la régie d'eau potable.

Extrait du logiciel de suivi des installations



- 1 • Niveaux d'eau du réservoir sur tour
- 2 • Etat de marche des forages
- 3 • Etat de marche du surpresseur
- 4 • Alarme

Changement des bouteilles de chlore

Afin d'assurer l'exploitation du service d'eau potable pour la production et les réseaux, la régie est composée de 10 agents.

La régie de l'eau assure aussi les travaux sur les poteaux incendie pour les communes.

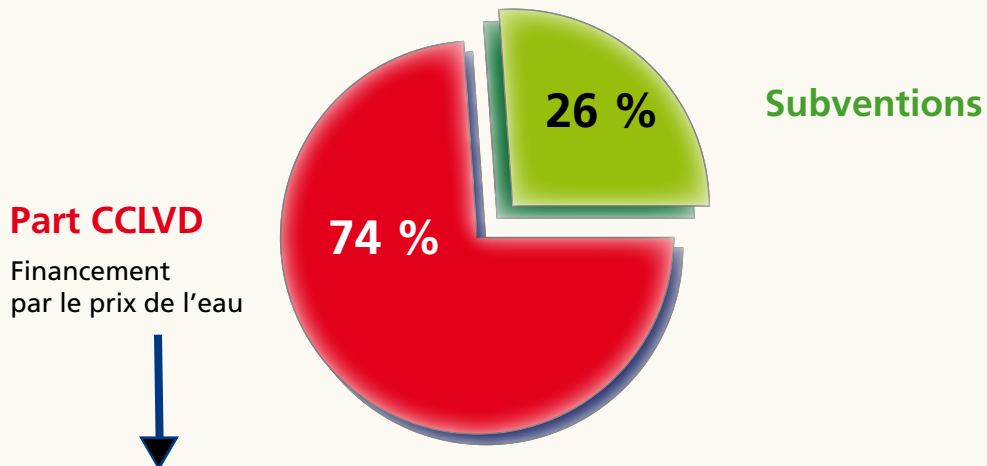
Les travaux d'eau potable envisagés dans les années qui viennent


- Poursuite du programme de sécurisation de la ressource : interconnexions et réalisation de maillages, travaux de sécurisation du champ captant de Labruyère,
- Entretien du patrimoine et amélioration de l'exploitation : 2011-2013 : renouvellement d'environ 3500 compteurs y compris mise en place de la télérelève, mise en place d'un SIG,
- Amélioration du rendement du réseau : en 2011, mise en place de compteurs de sectorisation,
- Renforcement et renouvellement des réseaux,
- Création de réseaux d'eau potable dans le cadre de l'urbanisation des communes.



Financement et subventions

Montant total des travaux	: 3 926 000 € HT
Subventions	: 1 025 319 € HT
Part CCLVD	: 2 900 681 € HT



 Communauté de Communes du Liancourtois	Facture		DELAI DE REGLEMENT																																																			
	N° 2010-001-001096	Le 15/05/2010	Jusqu'à : 15/06/2010																																																			
[Boîte à l'adresse]																																																						
Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-634 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.																																																						
VIDES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L3617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au verso en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la contestation.																																																						
Réf. Abonnement : A00139	1	Période facturée : du 15/12/2009 au 15/05/2010																																																				
05-001-0019-A-001		60140 MOGNEVILLE																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Réf. Compteur</th> <th>Anc. index</th> <th>Nouv. index</th> <th>Consom.</th> <th>Date relevé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>04PA060286</td> <td></td> <td>0</td> <td>60</td> <td>60</td> </tr> </tbody> </table>					Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	04PA060286		0	60	60																																								
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé																																																		
04PA060286		0	60	60																																																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Base</th> <th>Taux</th> <th>Montant HT</th> <th>TVA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>consommation eau</td> <td>60</td> <td>1,64000</td> <td>98,40</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>Abonnement forfaitaire annuel</td> <td>1</td> <td>20,00000</td> <td>20,00</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>DISTRIBUTION DE L'EAU</td> <td></td> <td>47,03%</td> <td>118,40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Taxe Assainissement</td> <td>60</td> <td>1,47000</td> <td>88,20</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</td> <td></td> <td>35,03%</td> <td>88,20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>redevance prélèvement</td> <td>60</td> <td>0,08160</td> <td>4,90</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>Lutte contre la pollution (agence de l'eau)</td> <td>60</td> <td>0,38300</td> <td>22,98</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)</td> <td>60</td> <td>0,28800</td> <td>17,28</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>ORGANISMES PUBLICS</td> <td></td> <td>17,94%</td> <td>45,16</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA	consommation eau	60	1,64000	98,40	5,50	Abonnement forfaitaire annuel	1	20,00000	20,00	5,50	DISTRIBUTION DE L'EAU		47,03%	118,40		Taxe Assainissement	60	1,47000	88,20	5,50	COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		35,03%	88,20		redevance prélèvement	60	0,08160	4,90	5,50	Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	60	0,38300	22,98	5,50	modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	60	0,28800	17,28	5,50	ORGANISMES PUBLICS		17,94%	45,16	
Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA																																																		
consommation eau	60	1,64000	98,40	5,50																																																		
Abonnement forfaitaire annuel	1	20,00000	20,00	5,50																																																		
DISTRIBUTION DE L'EAU		47,03%	118,40																																																			
Taxe Assainissement	60	1,47000	88,20	5,50																																																		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		35,03%	88,20																																																			
redevance prélèvement	60	0,08160	4,90	5,50																																																		
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	60	0,38300	22,98	5,50																																																		
modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	60	0,28800	17,28	5,50																																																		
ORGANISMES PUBLICS		17,94%	45,16																																																			
TOTAL HT																																																						
251,76																																																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Eau / Ass.</th> <th>TVA</th> <th>Base HT</th> <th>Taux</th> <th>Montant TVA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>1</td> <td>163,56</td> <td>5,50</td> <td>8,99</td> </tr> <tr> <td>Assainissement</td> <td>1</td> <td>88,20</td> <td>5,50</td> <td>4,85</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Total TVA :</td> <td></td> <td>13,84</td> </tr> </tbody> </table>				Eau / Ass.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA	Eau	1	163,56	5,50	8,99	Assainissement	1	88,20	5,50	4,85			Total TVA :		13,84	NET A PAYER : 265,60 euros soit 1 742,22 francs																														
Eau / Ass.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA																																																		
Eau	1	163,56	5,50	8,99																																																		
Assainissement	1	88,20	5,50	4,85																																																		
		Total TVA :		13,84																																																		
* au taux de 1 euro = 6,55957 francs																																																						

Composition d'une facture type

- 1 : Période de consommation d'eau facturée
- 2 : Volume d'eau consommé ou estimé sur la période de facturation
- 3 : Le coût de l'eau potable comprenant :
 - L'abonnement forfaitaire pour l'eau
 - Une rémunération liée à la consommation correspondant aux coûts de prélèvement, traitement et distribution de l'eau potable (exploitation et travaux d'investissement)
- 4 : Le coût de la collecte et du traitement des eaux usées : rémunération liée aux coûts de collecte et traitement des eaux usées (exploitation et travaux d'investissement)
- 5 : les redevances des organismes publics : il s'agit des taxes liées au prélèvement de l'eau et à la collecte des eaux usées. Elles sont reversées par la Vallée Dorée à l'Agence de l'Eau afin de financer des équipements et des opérations de protection de la ressource en eau et de lutte contre les pollutions.

En réglant la facture d'eau, nous payons l'ensemble des services liés aux usages de l'eau. Nous payons son prélèvement, sa potabilisation, sa distribution, sa collecte et son épuration.

Le prix de l'eau n'est pas le même partout car les contraintes locales varient (captage et potabilisation plus ou moins complexes, existence d'une station d'épuration...).

Par ailleurs, concernant la défense incendie, la CCLVD verse chaque année une contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) de l'ordre de 600 000 €.